

Séance du mardi 19 janvier 2016 à 20h15

<u>Président</u>	M. Nicolas Rosat
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Rémy Senglet M. Romain Perrenoud

46 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : MM. Philippe Rossier, Denis Berger, Mathieu Félix, Alexandre Liardet, Daniel Favre, Thomas Buchanan, Josselin Meylan, Gérard Heimberg, Nicolas Pulfer.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté par 46 voix.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015

Le procès-verbal est adopté sans modification (4 abstentions) avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le président fait part d'un courrier de remerciement reçu de M. Gottfried Roth , fleuri à l'occasion de son anniversaire.

Le nouveau règlement du Conseil est enfin arrivé et chaque conseiller en a reçu un exemplaire par courrier postal. La mise en vigueur de celui-ci sera effective dès la séance de Conseil du 16 février.

Selon l'art. 64 du nouveau règlement, un registre des intérêts doit être établi. Le Bureau du Conseil étant en charge de tenir ce registre, les membres de celui-ci ainsi que les scrutateurs suppléants vont définir le contenu de ce registre ainsi que la procédure d'annonce ; les Conseillers seront informés de la manière dont ce registre sera tenu lors d'une prochaine séance. Le président rappelle que les Conseillers qui le veulent peuvent poser leurs questions ou leurs remarques par courriel.

Le Bureau a été activement impliqué dans la préparation de la soirée citoyenne qui a eu lieu le 4 janvier dernier. Le Président estime qu'une centaine de personnes étaient présentes. La soirée a permis aux citoyens qui le désiraient de se présenter tant à la Municipalité qu'au

Conseil. Les retours de cette soirée ont été très positifs, même si le nombre de participants est moyen par rapport au nombre d'habitants que compte la commune.

A l'agenda, il rappelle les quatre objets fédéraux qui seront soumis au peuple le 28 février 2016 :

- L'initiative populaire du 5 novembre 2012 « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage ».
- L'initiative populaire du 28 décembre 2012 « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) ».
- L'initiative populaire du 24 mars 2014 « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ».
- La modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard).

Cette même date verra également les élections communales et municipales dans le Canton de Vaud.

Quelques dates à l'agenda du mois à venir : le 23, Soirée annuelle de l'Echo du Chêne, les 29 et 30 Soirées annuelles de la Société de Gymnastique d'Aubonne.

3. Rapports des Commissions - Préavis no 8/15 – Piscine d'Aubonne – Travaux pour la mise aux normes de l'installation de stérilisation, rénovation de la pataugeoire et des annexes

M. Marcel Schwab lit le rapport de la commission.

La commission dépose l'amendement suivant :

« Seuls les coûts des travaux de modification de l'installation de stérilisation et de réfection de la pataugeoire se montant à Fr. 103'000.—TTC, pour l'ensemble des travaux, sont portés à l'approbation du Conseil ».

Au nom de la Cofin, M. Nicolas Suter lit le rapport, celle-ci, à l'unanimité de ses membres, exprime un avis favorable à l'octroi d'un crédit de Fr. 103'000.—TTC.

En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, propose de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux pour la mise aux normes de l'installation de stérilisation et la rénovation de la pataugeoire ;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
3. accorde un crédit de Fr. 103'000.—TTC pour la réalisation de ce projet ;
4. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011 ;
5. autorise la Municipalité à renoncer à amortir cet investissement par un prélèvement aux fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement déposé par la commission. M. Philippe Cretegy désire connaître la position de la Municipalité par rapport à cet amendement ainsi qu'aux vœux émis par la commission, si l'amendement était accepté.

M. le Municipal Michel Crottaz, au nom de la Municipalité, répond que celle-ci adhère à l'amendement et qu'une étude approfondie serait la bienvenue. Quant aux vœux de la commission, la Municipalité fera un maximum pour y souscrire ; ce dossier ne sera pas traité d'ici la fin de la législature, mais d'ici la fin de l'année civile.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement de la commission est soumis vote des Conseillers.

L'amendement est accepté est à l'unanimité (46 voix).

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis municipal.

Mme Catherine Aellen demande si le coût de l'ensemble des travaux aura une répercussion sur le prix d'entrée de la piscine.

M. le Municipal Michel Crottaz répond que ce ne sera pas le cas sur le prix d'entrée ; pour les abonnements, une décision sera prise ultérieurement.

M. Daniel Blanchard demande si la pose du liner va empêcher les travaux d'entretien annuels.

M. le Municipal Michel Crottaz confirme que la pose d'un liner résoudra les problèmes car les catelles seront enlevées. Le terrain étant instable, la pataugeoire bénéficiera de travaux de consolidation et la pose d'un liner y contribuera.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et soumet le préavis municipal au vote.

Le préavis avec l'amendement préalablement voté est accepté à l'unanimité par 45 voix (1 abstention).

M. le Municipal Michel Crottaz, au nom de la Municipalité, remercie les membres de la commission chargée d'étudier ce préavis pour leur travail, ainsi que les Conseillers pour leur vote de confiance.

4. Préavis no 1/16 – Travaux de réfection des bâtiments Rue de l'Industrie 8 et 10

M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection des bâtiments sis à la rue de l'Industrie 8 et 10 ;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
3. accorde un crédit de Fr. 574'000.—TTC pour la réalisation de ce projet ;

4. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement fixé par le Conseil communal dans sa séance du 27 novembre 2011 ;
5. autorise la Municipalité à renoncer à l'amortissement afin de permettre la valorisation de notre patrimoine financier.

Une commission a déjà siégé lors du précédent préavis municipal (no 15/14). Le Bureau, par son président, propose en conséquence de renommer les membres de cette commission pour l'étude de ce nouveau préavis, soit Mme et MM. Jean-Philippe Egger (président), Catherine Milhaud Renaud, Wladimir Mange, Serge Thorimbert, Mathieu Félix. Mme et M. Nicole Gabella et Jean-Daniel Aubert, suppléants.

Le président rappelle que chacun peut adresser par écrit ses recommandations à la commission.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Gisèle Burnet parle peu de son dicastère car elle travaille principalement par groupe ou dans des cercles intercommunaux mais dans le cadre des élections du 28 février, elle annonce que la Municipalité a décidé d'envoyer à tous les étrangers ayant le droit de vote (environ 400 personnes) un papillon rédigé par la commission d'intégration avec un petit mot les incitant à voter.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe de nos investissements. Mise en séparatif rue du Moulin-Bourg-de-Four Fr. 3'266'000.— engagés (crédit voté Fr. 3'700'000.--), déferisation de l'eau potable Fr. 1'380'000.— engagés (crédit voté Fr. 1'535'00.--), sécurisation des usagers de l'Ouriette Fr. 90'000.— engagés (crédit voté Fr. 453'000.--), vente de Pré Baulan et acquisition de la Place de l'Ancienne Gare, le montant de Fr. 3'700'000.— a été encaissé. La Municipalité encourage les Conseillers et leurs amis et connaissance à utiliser les véhicules Mobilité à disposition à l'Allée du Chêne.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier rend attentifs les conseillers sur le projet directeur cantonal (PDRN), actuellement consultable sur le site du canton de Vaud, celui-ci n'est pas à confondre avec le PDRM (région morgienne), qui concerne Aubonne plus précisément. Ces deux plans directeurs seront en consultation en 2016. Selon les chiffres parus dans la presse régionale, la croissance pour Aubonne est de 1,7%, ce chiffre rejoint ce qui a été discuté avec la commission consultative du PGA. Les autorités recevront en mars des informations plus précises et il invite les Conseillers à étudier ce dossier d'un œil attentif, lorsqu'il sera en consultation, notamment concernant la mobilité.

6. Questions et vœux

M. Pascal Lincio remercie la Municipalité pour l'impression du règlement du Conseil communal.

A la question de M. Philippe Tétaz, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier confirme que le règlement du Conseil communal sera mis en ligne sur le site de la commune.

Le président confirme à M. Guy Maurer que bien que le règlement ait été approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité le 9 octobre, son entrée en vigueur effective se fera d'ici la prochaine séance de Conseil, ceci afin de permettre au Bureau d'adapter les règlements, citations et références auxquelles il est soumis.

M. Daniel Blanchard demande si le bouclage financier du Cœur du Chêne arrive à bout touchant, ce dossier n'ayant pas été mentionné dans les investissements financiers communaux annoncés précédemment. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que les factures sont actuellement collectées, payées et des informations seront transmises au Conseil communal prochainement.

M. Wladimir Mange propose d'aller voir le film documentaire positif et gratifiant s'intitulant « Demain » au cinéma Rex.

Mme Marie-Christine Saxer Studer s'informe des odeurs pestilentielles dégagées ces derniers temps par la STEP. Elle est également surprise des embouteillages récurrents à la hauteur du rond-point du Roveray.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'en effet la STEP rencontre des difficultés avec des émanations tout à fait particulières. Un début d'hypothèse permettra peut-être d'identifier la cause de ce problème. Actuellement, des filtres à charbon actifs sont utilisés sans grand succès. La Municipalité est attentive mais ne peut répondre à cette question tant que la cause n'est pas connue.

Aux propositions de M. Wladimir Mange concernant les odeurs nauséabondes dégagées par la STEP, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier le remercie de ces informations et proposera d'explorer la solution des bâches (lichen et algues).

Quant au problème des embouteillages matinaux, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la densité du flux du trafic a tendance à augmenter et cela cause des soucis aux usagers et en particulier aux transports publics pour le respect de leur horaire. Cette zone est sous la responsabilité de l'OFROU et cet organisme est en discussion avec la commune et le canton pour redessiner et améliorer le trafic ; différents projets sont en discussion (augmentation du nombre de voies, création d'une voie pour les transports publics, p.ex). Le problème est suivi par ces trois instances.

A la question de Mme Saxer Studer sur l'éventuelle création d'une commission mobilité entrant dans les discussions, M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que les mesures à prendre sont d'ordre technique et un quatrième partenaire de discussion ne serait pas approprié. Les Conseillers seront informés dès qu'une ébauche de solution émergera.

M. Philippe Cretegy revient sur la réfection des Halles, ce dossier ayant été qualifié être « à bout touchant » lors de la séance de novembre par la Municipalité.

M. le Municipal Michel Crottaz répond que ce n'est pas encore le cas et la Municipalité travaille intensément avec la CCU (commission d'urbanisme) dont deux membres sont architectes et un de ceux-ci est spécialisé en vieux bâtiments et monuments historiques. La

Municipalité a décidé de donner un début de mandat à la commission sur les différents aspects de ce dossier. Ce préavis ne sera pas présenté ce printemps, il faudra plus de temps pour le finaliser.

M. Marcel Schwab s'informe des mesures prises, depuis le dernier conseil, au sujet de la salle d'attente de la gare des bus. L'hiver est arrivé et la salle d'attente est toujours fermée. La Municipalité avait laissé entendre en novembre que la salle serait repeinte, les tags effacés et qu'elle serait ouverte avant l'hiver. Il rend la Municipalité attentive qu'une pétition de citoyens aubonnois sera lancée prochainement et est persuadé qu'une grande partie des Conseillers seraient prêts à la signer.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que les démarches sont en cours et les travaux vont débiter. Ce sujet a été débattu en séance de municipalité ce jour même.

Mme Marie-Christine Saxer Studer remercie la Municipalité pour la mise en œuvre du troc à la déchetterie qui est maintenant devenu une réalité.

Le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu mardi 16 février 2016 et convie l'assemblée à un apéritif pour marquer le début des travaux de l'année 2016.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Nicolas Rosat

Jacqueline Cretegny